



Étude Maître BEN CHIKH Nour El Houda

TRADUCTRICE-INTERPRÈTE ASSERMENTÉE

RECONNUE PAR LES AMBASSADES ET CONSULATS

Adresse : *Place de La Kasbah, Bd. Bab Bnet, Imm. 24, 2^{ème} étage, Bureau 7*

Tél. : (00216) 22 54 06 74 / 52 44 06 74

Courrier électronique : *maitre.benchikh.traduction@gmail.com*

Site web : *www.tarjama-traduction-assermentee.tn*

TRADUCTION DE L'ARABE

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

UNIVERSITÉ DE LA MANOUBA.

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ARTS DE MULTIMÉDIA DE LA MANOUBA.

- Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, et notamment son article troisième,
- Vu le décret n° 92-1932 du 02 novembre 1992, fixant l'autorité compétente pour signer les diplômes scientifiques nationaux,
- Vu le décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD »,
- Vu l'arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 30 juin 2009, fixant le guide unifié de l'utilisation du système des crédits et les règles générales d'évaluation et de passage dans le diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD »,
- Compte tenu des procès-verbaux des délibérations du jury d'examens au titre de l'année universitaire 2009 / 2010,

LE DIPLÔME NATIONAL DE LICENCE FONDAMENTALE

EN SCIENCES DE L'INFORMATIQUE.

SPÉCIALITÉ: INFORMATIQUE ET MULTIMÉDIA.

Mention : **Passable.**

est décerné à **M. Mokhtar OUNIS,**

né le **08 / 11 / 1985** à **Médenine,**

titulaire de la carte d'identité nationale (*passport si étranger*) n° **09110823.**

Fait à La Manouba, le 08/07/2010.

Le directeur:

Chiraz LAATIRI CHERIF.

(*Signature illisible.*)

Cachet humide : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
Université de La Manouba.

Institut supérieur des arts de multimédia de la Manouba.

Cachet sec.

N.B. Le présent diplôme n'est délivré qu'une seule fois.

POUR TRADUCTION CONFORME.

TUNIS, LE 25/03/2019.

